

16 avril 2024

Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration du 21 mars 2024

Cette formation spécialisée a eu lieu en présence, en partie, d'un médecin du travail, de la psychologue du travail et de l'assistante sociale.

En préambule, déclaration liminaire du Sne-FSU à cette formation spécialisée du CSA :

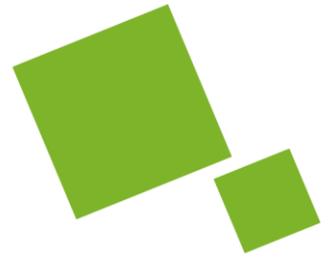
« Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Le 12 mars 2021, deux agents du service départemental de Mayotte, étaient victimes d'une violente agression lors d'une opération de surveillance.

Au cours de cette agression, un agent était violemment molesté et son arme de service volée. Son collègue a dû faire usage de son arme de service à quatre reprises pour pouvoir s'exfiltrer (ces événements ont fait l'objet d'une délégation d'enquête du CHSCT). Le lundi 12 février 2024, le procès de deux des agresseurs s'est déroulé au tribunal de Mamoudzou. Après trois jours d'audience très éprouvants pour les agents, le verdict est tombé. On ne peut que se féliciter de son exemplarité : 14 ans de prison pour l'un des agresseurs et 7 ans pour l'autre.

Le Sne-FSU se féliciterait pleinement si quelques éléments n'étaient venus ternir cet événement. La presse locale s'est largement fait écho de ce procès mais en ne mentionnant nullement qu'il s'agissait d'agents de l'OFB. Erreur, oubli ou méconnaissance de l'existence de notre établissement ? Les agents de l'OFB sont présentés comme étant des gendarmes (France Mayotte N°3058 du 13 février 2024). D'autres médias parlent d'agents de la Brigade Nature (ancienne appellation du service départemental et la plus connue sur l'île).

Cependant, ce qui nous choque le plus, c'est que durant ces trois jours d'audience aucune personne de la hiérarchie locale ou nationale ne soit venue soutenir les agents. Seul un troisième agent de la brigade est venu, mais vite rappelé par son chef de service pour venir travailler sur un dossier sûrement très important et prioritaire, en tout cas sans doute plus que de soutenir ses propres agents. Personne n'est venu représenter l'OFB, si ce n'est son avocat (le même pour les agents et l'OFB). Pour votre information, lors de ce troisième jour d'audience et rendu du verdict, les barrages étaient levés sur Mamoudzou et les barges reliant petite terre à Mamoudzou étaient en service. Mais pour traverser le port cela était-il un obstacle ?



Nous espérons que les agents de la métropole, victimes dernièrement d'agressions par le monde agricole, bénéficieront d'un soutien plus marqué de la part de l'établissement. A ce sujet, nous trouvons fort déplorable la prise en compte de la crise agricole au sein de l'établissement ! Quelle communication auprès de tous les agents ? La formation spécialisée du ministère met le point à son ordre du jour alors qu'à l'OFB, ce sont les représentants du personnel qui le demandent !

Nous vous alertons une nouvelle fois sur la situation dans laquelle se trouvent les agents de la brigade grands prédateurs terrestre depuis le projet de refonte de celle-ci.

Certains agents sont en grande détresse psychologique, par manque de reconnaissance pour le travail effectué depuis des années.

Ces agents, malgré leur appellation "brigade mobile", ne sont toujours pas reconnus comme telle. Ils assurent pourtant de très importants déplacement et travail très souvent de nuit dans des conditions parfois extrêmes.

Agents toujours en attente de leurs CDI malgré 8 années dans la brigade, impossibilité, par l'instruction sur le temps de travail de récupérer l'ensemble des heures de travail excédentaires qu'engendrent leurs missions.

Locaux de GAP toujours inadaptés malgré les rapports de l'ISST et CP, bureaux fantômes ou inadaptés voir en sursis pour la deuxième brigade.

La liste est longue monsieur le Directeur, trop longue.

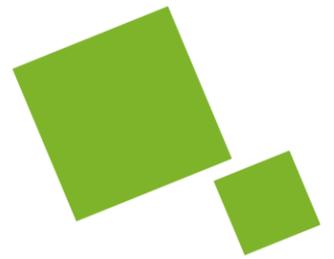
Nous n'allons pas vous reparler du plan d'action et de la charge de travail non pris en compte car jugé trop chronophage, remplacé par le projet raison d'être qui lui n'est donc pas chronophage ! Nous n'allons pas vous reparler du mal être de vos personnels, n'ayant aucun chiffre faute de RSU. Ce n'est peut-être que du ressenti, comme pour le turnover important, non chiffré lui non plus. Cela n'est peut-être qu'aussi du domaine du ressenti et il vaut mieux imaginer que ces personnels se sont vus offrir de très belles opportunités professionnelles ailleurs ?

Le chiffre disponible : une centaine de postes vacants pour les services départementaux, et combien de départ à la retraite ? Et quid des autres services ?

Existe-t-il une stratégie de gestion de ressources humaines pour l'ensemble des services de notre établissement ?

A l'heure du bilan de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat sur la soi-disant évaluation portant sur la création de l'OFB, nous vous demandons, Monsieur le président, un bilan sur le dialogue social au sein de notre établissement. »

Le directeur général déclare que lorsque la situation est difficile il faut se serrer les coudes, il faut essayer de chercher des solutions plutôt que de chercher les problèmes. Les agents sont en détresse, déstabilisés. Ils ont le vent en poupe depuis 4 ans. Mais aujourd'hui l'environnement est en perte de budget. Il s'interroge sur les effectifs supplémentaires qui avaient été promis dans les 3 ou 4 ans à venir. Aujourd'hui, il ne faut pas laisser les agents s'enfoncer dans la colère dans le ressentiment. "Oui, la situation est difficile". Il nous confirme que la réflexion sur la charge de travail n'est pas abandonnée. Il faut voir les sujets sur lesquels on veut aller, il faut que l'on regarde ou on veut agir (« la raison d'être »). Concernant le turnover, il nous informe qu'il faut trouver le bon indicateur pour le mesurer et que malheureusement ça ne se passe pas mieux dans d'autres services ou établissements. Il faut réfléchir positivement et il souhaite qu'on lui propose des solutions. Le dialogue social a besoin d'être objectiver, mais il reconnaît qu'il y a quand même des problèmes. Le directeur général est admiratif du travail accompli à la DRH pour assurer le passage à RenoïRH et le changement d'organisation.



Méthodologie d'actualisation du document unique des évaluations des risques professionnels (DUERP)

Le document évolue et s'affine. Ce document ayant vocation à être vivant, le Sne-FSU ne peut que remercier le travail fourni par le conseiller prévention national et les services de la DRH à ce sujet.

Point concernant le réseau des conseillers et assistants de prévention

Le Sne-FSU constate qu'il y a autant de conseillers prévention en région qu'avant l'évolution du dispositif alors que l'on souhaitait moins de conseiller de prévention mais qu'ils soient plus professionnalisés à hauteur de 50 % sur leur lettre de mission. Le Sne-FSU insiste sur le fait que les Directeurs nationaux et régionaux doivent être formés à la Sécurité santé au travail. Le Sne-FSU fait le constat qu'il n'y a plus de conseiller de prévention pour la direction des grands prédateurs terrestres et s'en étonne. L'administration n'a pas pu apporter de réponse. Nous ne manquerons pas de faire l'évaluation du fonctionnement du réseau après un an, comme prévu dans la note.

Bilan des interventions de la psychologue du travail et de l'assistante de service social en 2023

Autant le rapport de l'assistante du travail que celui la psychologue du travail font état des problèmes des agents. Par contre le côté positif des services ne sont de facto pas mis en avant. Cependant, même si le nombre de sollicitations ne représentent qu'une petite partie des 3000 agents, il en ressort bien les problématiques qui remontent aux représentants des personnels. Toutes les strates d'agents sont concernées. Le Sne-FSU souligne de fait que c'est le premier rapport présenté en Instance et que c'est ce cap que nous devons maintenir pour trouver des pistes d'améliorations de la qualité de vie au travail et déployer un VRAI plan de prévention.

Rapports de visite de Pérols et de Brest

Nous serons très attentifs au suivi des préconisations émises dans ces rapports (qui, nous le rappelons, sont réservés à la communauté de travail de la formation spécialisée).

Visite du site du Parc naturel marin d'Arcachon

La visite sera réalisée dans le courant du 2ème semestre 2024.

Présentation de nouvelles fiches réflexes : Préparation et conduite de réunion - Protection fonctionnelle - Violences et agissements sexistes et sexuels au travail

Au-delà de la fiche réflexe sur les violences et agissements sexiste et sexuels au travail, le Sne-FSU souhaite qu'une affiche avec le baromètre des violences soit disponible et affichée sur les sites. Concernant la fiche réflexe sur la protection fonctionnelle : même si elle est bien construite, un tableau synthétique serait nécessaire et que les personnes ressources soient clairement identifiées. Il faudrait également que les agents soient plus accompagnés une fois que la protection fonctionnelle leur est accordée. Le Directeur général nous informe qu'une phrase sur la constitution de partie civile sera ajoutée. En sus des trois fiches réflexes qui nous ont été présentées, le Sne-FSU redemande une fiche réflexe prenant en compte les risques professionnels auxquels sont exposées les femmes enceintes.

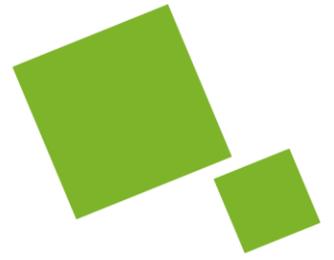


Tableau de suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles depuis la dernière Formation spécialisée

78 en 2020, 90 en 2021, 109 en 2022, 130 en 2023, soit une augmentation de 20% des accidents selon les derniers chiffres. De plus, on comptabilise 33 chutes /glissades en 2022 et 53 en 2023. Le Sne-FSU s'interroge sur la mise en place d'un plan de prévention.

Pour rappel sur la **maladie de Lyme** : il est nécessaire de faire une visite médicale systématique pour qu'en cas de déclaration de la maladie, celle-ci puisse être reconnue maladie professionnelle.

Suivi des registres santé et sécurité au travail depuis la dernière Formation spécialisée

Le Sne-FSU réitère sa volonté de voir un processus d'enregistrement des fiches qui ne relèvent pas de ce registre et qui ont tout leur intérêt à être suivies. Le directeur général fait le constat qu'il faut trouver un moyen de reporting qui fonctionne.

Tableau de suivi des préconisations de la Formation spécialisée

De manière générale, on remarque que des préconisations en cours datent de 2020 et 2021. Si cela paraît long ... On vous rassure, pour nous aussi !!!! Mais on tient bon, pour que les choses bougent à la fin des fins !!! (Gilet de sauvetage, note sur les produits phytos, une note sur le travail en montagne.....).

Suivi des avis de la Formation spécialisée

Plusieurs sujets relancés :

- quid de la note sur le **transport des phytos** ?
- **gilets de flottaison** : d'après la fiche de l'Institut National de Recherche et de Sécurité ce matériel semble le plus adapté. Problème signalé par le Sne-FSU : les gilets qui équipent les agents, notamment ceux de l'USML sont des 150N et non des 275N. Donc les tests ne sont pas concluants..... Toujours pas de nouvelle, sur le suivi des agents exposés à la silice dans le stand de tir de Voiron (Isère), sur l'analyse juridique concernant les chalets des Bauges et l'hébergement d'agents /stagiaires (CHSCT du 21/06/2022) et sur la formation décennale sécurité à la chasse des agents effectuant des tirs de régulation.

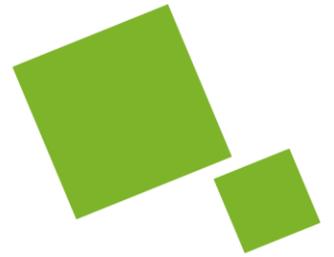
Information des prochains groupes de travail prévus

- Comité de suivi du plan sur les risques psychosociaux
- GT sur le bilan du plan de formation
- GT sur la charte de déontologie des agents à l'OFB
- GT sur la charte Informatique

Questions diverses

- **Bilan du suivi des risques RPS à la DRH.**

Suite à la mise en place de RenoIRH, le Sne-FSU a demandé que soit mis en place un suivi de risques RPS des agents de la DRH (arrêt maladie, emploi des CDD, demande de départ, qu'est-ce qui est mis en place pour accompagner les agents, charge de travail, ...). Les agents de l'agence comptable étant impactés au même titre que ceux de la DRH. Le Sne-FSU a demandé le même suivi pour ces agents.



- **Point sur la mise en place du logiciel RH et nombre d'erreurs constatées.**

Le Sne-FSU a eu connaissance d'erreurs sur des payes qui ont été communiquées à la DRH.

- **Organisation du travail pendant les Jeux Olympiques.**

Une note est en cours de rédaction.

**N'hésitez pas à nous contacter sur tous ces sujets
Vos avis sont importants**

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 25 avril et le 23 mai 2024 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sebastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

snesectionlr@gmail.com
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA
06 68 77 69 49

isabelle.heba@gmail.com

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

